

Cahiers du CRISES

Collection Études théoriques

no ET0019

**Gouvernance, économie sociale
et développement durable en Afrique**

par Yao Assogba
copublication CRISES et CRDC

novembre 2000

Note sur l'auteur:

Yao Assogba est sociologue et professeur au Département de travail social à l'Université du Québec à Hull (UQAH). Ses recherches portent sur l'Afrique noire et le Québec. Il est

l'auteur de livres sur le sociologue camerounais Jean-Marc Éla et sur le sociologue français Raymond Boudon. Yao Assogba a aussi publié de nombreux articles et collaboré à des ouvrages collectifs sur le développement, la démocratie, les organisations paysannes en Afrique au sud du Sahara ainsi que sur le mouvement communautaire et l'insertion des jeunes exclus au Québec.

EXÈGUE

*Chaque fois que reviennent les jours gris,
que le devenir prend une couleur monotone
et que la politique piétine d'impuissance,
on se prend à rêver de quelque sursaut qui
remette l'histoire en marche.*

Fernand Dumont, Raisons communes, Montréal,
Les Éditions du Boréal, 1995, p.11.

*En Afrique, on se remémore alors avec nostalgie
les années des Indépendances,
l'émancipation des esprits,
les espoirs de la Renaissance africaine...
Certains Africains du « dedans » et du « dehors »
en appellent à de nouveaux projets collectifs.*

Fernand Dumont, op. cit., paraphrasé par nous

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. NOTION DE GOUVERNANCE : DES THÉORICIENS DES EMPIRES AUX EXPERTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	4
2. REGAIN DE VITALITÉ DES PRATIQUES D'ÉCONOMIE POPULAIRE.	12
PREMIER EXEMPLE. LA MUTUELLE DE SANTÉ DE FANDÈNE AU SÉNÉGAL	17
DEUXIÈME EXEMPLE. LA MUTUELLE DE SANTÉ DE BOUAHOUN AU BURKINA FASO.....	18
TROISIÈME EXEMPLE. LES COOPÉRATIVES DE DIGNITÉ EN CÔTE D'IVOIRE	18
3. ÉCONOMIE POPULAIRE ET PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE	20
CONCLUSION	25

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....25

GOUVERNANCE, ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE¹

Introduction

Lorsqu'on se réfère à l'histoire, on constate que l'économie sociale a tendance à faire un retour en force dans les pratiques populaires, à des périodes de crises sociales, économiques et politiques très aiguës. C'est la raison pour laquelle, sans doute, Gueslin (1987) dit que l'économie sociale est un « vocable éclipse » qui a été inventé au XIXe siècle. À ces périodes dures, les acteurs collectifs les plus frappés par la crise, en général devenus les laissés-pour-compte de l'État (ou de l'instance qui en tient lieu) et du marché, prennent alors des initiatives pour donner des réponses à leurs besoins de survie et de vie. Ainsi, divers travaux consacrés aux pays d'Europe ont montré que les vagues de développement de l'économie sociale correspondaient, toutes choses étant égales par ailleurs, aux grandes mutations du capitalisme (Chanteau, 1995).

Le regain de vie de l'économie sociale au cours des vingt dernières années aussi bien au Nord qu'au Sud représente la réponse que les mouvements sociaux tentent d'apporter aux problèmes de chômage, de précarité, d'exclusion sociale, de pauvreté que connaissent les personnes, les collectivités locales et régionales. Au total, on peut dire que la remontée générale de l'économie sociale est, dans une certaine mesure, la riposte à la mondialisation de l'économie de marché, au recul de l'État-providence dans différents domaines de la vie sociale, aux effets pervers des Programmes d'ajustement structurel (PAS) dans les pays en

¹ Ce texte a d'abord fait l'objet d'une conférence en séance plénière dans le cadre de la Conférence de l'Association économique de l'Afrique de l'Ouest (AEAO) sur le thème : « Bonne gouvernance et développement durable » qui a eu lieu à Abidjan en Côte d'Ivoire du 22 au 24 novembre 1999.

développement et à la promotion des pratiques de la gouvernance dans les pays du Nord et du Sud (Defourny, Favreau et Laville, 1998 ; Boucher et Tremblay, 1999).

Dans le cas plus particulier de l'Afrique subsaharienne, il est intéressant de noter que les organisations locales de solidarité, de mutualisme et de coopération existaient avant la colonisation européenne. Ces organisations ont émergé et se sont développées au sein des sociétés africaines en réponse à des besoins sociaux, matériels et culturels spécifiques. Elles ont évolué dans le temps en prenant diverses formes et divers modes de fonctionnement, pendant la période coloniale et post coloniale (Éla, 1998a ; Latouche, 1998). C'est ainsi que par exemple, la persistance de l'incapacité des États post coloniaux à satisfaire les besoins fondamentaux des populations en matières d'alimentation, de santé, d'éducation, de logement, etc. depuis les années 1960 ou quatre décennies, a eu pour effet le développement quasi-permanent par les populations rurales et urbaines d'une forme d'économie sociale. Celle-ci est donc datée et située. Autrement dit, l'économie sociale en Afrique a, elle aussi, une historicité.

Mais les initiatives d'économie sociale au sein des populations africaines ont été longtemps sous-estimées et méconnues par les États post coloniaux ainsi que par les organisations multilatérales de développement et de coopération internationale ; et cela depuis les années 1960 jusqu'à la restauration du concept de gouvernance dans les années 1990 en passant par l'application des Programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés dans les années 1980 par les institutions de Brettons Woods, à savoir la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale (FMI). Par ailleurs, l'économie sociale a constitué depuis longtemps un champ d'étude et de recherche des socio-anthropologues africains (Éla, 1990 ; Dia, 1991) et africanistes (Olivier de Sardan, 1985 et 1995 ; Peemans, 1997). Ces études et recherches ont mis en lumière les activités concrètes d'économie sociale dans divers secteurs ainsi que leurs

contributions originales au développement dans les zones rurales et les urbaines des pays d'Afrique.

Depuis lors et la crise du développement aidant, l'économie sociale semble acquérir une certaine reconnaissance des experts nationaux et internationaux du développement. C'est dans cette perspective qu'il convient de situer l'intégration, dès le début de 1990, du concept de gouvernance dans les discours développementalistes des experts de la Banque mondiale et du FMI (Osmont, 1998). La gouvernance suppose un partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ou les mouvements sociaux. Or un des acquis, certes limité, des mouvements de démocratisation en Afrique au sud du Sahara au cours de la décennie 1980-1990, a sans doute été l'émergence ou plutôt la (re)émergence d'espaces quasi-autonomes ayant permis le regain de vie d'organisations et d'associations issues de la société civile. Faisant une rupture épistémologique avec les thèses africanistes qui nient l'existence d'une société civile en Afrique au sud du Sahara, Célestin Monga appréhende cette notion sous l'angle de l'historicité et en vient à proposer ainsi une définition adaptée. Pour lui dans le contexte africain, l'expression « société civile » désigne tous ces « lieux d'éclosion des ambitions des groupes sociaux, et d'élaboration des modules d'action pour un supplément de liberté et de justice » (Monga, 1994 : 102). Sous une formule lapidaire, l'auteur veut signifier que la société civile en Afrique noire est constituée de tous ceux et celles qui « gèrent la colère collective » contre l'autoritarisme et le « sous-développement ».

Dans le cadre politique actuel de la gouvernance, il est intéressant de faire une analyse de l'économie sociale comme mécanisme susceptible de contribuer au développement durable en Afrique subsaharienne. Ce texte tente de montrer que la mise en application véritable de la gouvernance dans les pays de la sous-région, peut favoriser, à certaines conditions, le déploiement des activités d'économie sociales sur une plus grande échelle. Intégrée, par

ailleurs, dans les politiques nationales et les programmes de développement et de coopération internationale, l'économie sociale permettrait le passage des pratiques de survie aux pratiques de développement durable.

La structure du texte se présente comme ceci. Nous faisons d'abord un historique de la notion de gouvernance depuis la crise des empires européens d'outre-mer au XVIII^e siècle jusqu'à la crise du développement des pays du Tiers-Monde dans les années 1980. Cet historique débouche sur une définition de la notion de gouvernance. Ensuite, nous montrons comment les PAS ont eu pour effet de donner un regain de vitalité aux pratiques d'économie populaire (une forme d'économie sociale) en Afrique au sud du Sahara. Enfin, dans une troisième et dernière partie du texte, nous présentons une réflexion sur le levier qu'une gouvernance véritable est susceptible de constituer pour la consolidation de l'économie sociale ; économie sociale qui ferait passer les pratiques de subsistance à un niveau de vie plus élargi, et pourrait devenir ainsi un tremplin au développement durable en Afrique.

1. Notion de gouvernance : des théoriciens des empires aux experts des pays en développement

La gouvernance, comme idée traduisant une pratique spécifique de gestion des affaires d'un grand ensemble géopolitique, n'est pas en soi nouvelle dans l'histoire des rapports entre l'Afrique et l'Europe-Occident. En fait, les experts des institutions de Bretton Woods n'ont fait que restaurer et réintroduire en Afrique post coloniale le concept de bonne gouvernance à la fin des années 1980, à l'heure des bilans et des réflexions concernant les PAS mis en place depuis 1980. Historiquement l'origine du terme « gouvernance » remonte, selon Padgen (1998), aux tentatives faites d'abord au XVII^e et ensuite au XVIII^e pour résoudre les conflits qui avaient éclaté entre les États d'Europe, en l'occurrence l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne, qui possédaient des empires d'outre-mer depuis le XVI^e siècle. Selon Emmanuel Kant (1724-1804), la résolution de ces conflits résiderait dans la restauration

d'une communauté dite « cosmopolitisme » dont le rôle serait d'instaurer une représentation nouvelle des droits subjectifs capable de changer les relations internationales en un système fondé désormais sur la coopération mutuelle entre les États, et non plus sur la concurrence implicite. Kant appelle « gouvernance » cet idéal type du système social et politique mondial fondé sur l'ordre républicain (Pagden, 1998).

Les idées de Kant sont donc d'actualité. Les grands penseurs contemporains de la coopération internationale sont aujourd'hui les experts de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). La mondialisation est une réalité de plus en plus marquante dans les années '80. En 1989, le bloc communisme s'effondre. C'est la fin de la guerre froide. La même année, les experts des institutions de Bretton Woods constatent qu'il y a crise de la gouvernance en Afrique : *crisis in governance*. Cette crise expliquerait les ratés du développement dans le continent. Pour s'en sortir, les États de l'Afrique post coloniaux devraient être insérés dans un « voisinage global » dont l'ordre procéderait non point d'un gouvernement, mais de la « gouvernance ». Depuis que la Banque mondiale a eu recours au concept de gouvernance dans la littérature, elle a généralement associé ce terme à la politique dans le monde en général, et en particulier au développement dans le monde post colonial (Banque mondiale, 1989).

En d'autres termes, la gouvernance est associée à la coopération et au développement international, même si la littérature de la Banque mondiale met en général plus l'accent sur la *gouvernabilité* des États nationaux des pays en développement. En dernière analyse, précise Pagden, le concept de gouvernance « relève manifestement d'une tentative plus ambitieuse pour trouver aux relations internationales une caractérisation nouvelle qui ne vaille pas seulement pour les États, mais aussi pour des organismes non étatiques et ostensiblement

non politiques, et surtout pour les institutions monétaires internationales et les entreprises multinationales » (Pagden, 1998 : 9).

Par sa genèse et son évolution à travers le temps et l'espace, la gouvernance se présente aujourd'hui comme une notion complexe produite par des études reliées à diverses disciplines des sciences sociales et des sciences humaines : philosophie, économie, science politique, administration publique, étude des organisations, étude du développement, relations internationales, etc.

En s'inspirant du Programme de recherche sur la gouvernance locale du Conseil de la recherche économique et sociale du Royaume-Uni, le politicologue britannique Gerry Stoker (1998) propose un cadre conceptuel pour l'étude de la gouvernance. Ce cadre est articulé autour de cinq propositions clés. Celles-ci mettent en lumière certaines caractéristiques fondamentales de la notion de gouvernance, et s'énoncent successivement dans l'ordre suivant :

1. *La gouvernance fait intervenir un ensemble d'institutions et d'acteurs qui n'appartiennent pas tous à la sphère du gouvernement ;*
2. *En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;*
3. *La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;*
4. *La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonomes ;*
5. *La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir sans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État. Celui-ci a pour rôle d'utiliser des techniques et des outils nouveaux pour orienter et guider l'action collective (Stoker, 1998 : 20-21). Ces*

propositions ne s'opposent pas, mais elles sont au contraire complémentaires (Ibidem, 1998 : 21).

La recherche scientifique étant cumulative, le modèle conceptuel de Stoker peut valablement être raffiné par des propositions issues d'auteurs qui ont analysé la gouvernance sous d'autres aspects et selon d'autres approches. Selon le sociologue Britannique Jessop (1998), les changements structurels de l'économie politique au cours des dernières décennies demandent un nouveau paradigme de coordination de l'économie, du politique et du social. La coordination de *type hiérarchique*, qui a prévalu jusque là entre des marchés des États et des partenariats, est devenue caduque dans le contexte de la mondialisation du néolibéralisme. La coordination appropriée doit être maintenant de *type hétérarchique*. L'hétérarchie renvoie à l'idée d'acteurs sociaux différents qui assument en collégialité la coordination d'une action collective donnée.

Dans la rhétorique des néo-libéraux spécialistes de la gouvernance, les réformes de la politique macro-économique impliquant la décentralisation et la privatisation, devraient favoriser l'ouverture de nouvelles possibilités pour consolider l'autonomie, l'esprit d'entreprise et la participation des acteurs sociaux individuels et collectifs au développement local, régional et national de leur pays. Dans le même ordre d'idée, « la société civile se trouverait affermie et à même de réformer des pouvoirs publics figés et non soumis à l'obligation redimensionnelle » (Hewitt de Alcantara, 1998 : 113). Si dans les discours des institutions créancières internationales, les liens entre les réformes de l'économie libérale, la bonne gouvernance, la démocratie et la société civile sont manifestement soulignés, la nature de ces liens est toutefois variable d'une institution à l'autre selon qu'il s'agisse des institutions de Bretton Woods ou des institutions bilatérales de pays de l'Organisation de coopération et

de développement économiques (OCDE)¹. C'est à partir du cadre conceptuel ainsi défini que nous tenterons de faire une analyse de la gouvernance en Afrique.

La montée du néolibéralisme économique dans les pays du Nord de façon générale et en Grande Bretagne et au États Unis d'Amérique en particulier, amena les Nations Unies, dès le début des années 1980, à penser les réformes nécessaires pour «débloquer les systèmes économiques enrayés du Tiers Monde et limiter les risques de transferts de crédits vers des pays de moins en moins solvables » (Constantin, 1992 : 248). Les pays d'Afrique au sud du Sahara n'échapperont pas à ces réformes, mais ils seront remis à l'heure de l'économie de marché. Dorénavant, les Programmes d'ajustement structurel (PAS) proposés par les institutions de Bretton Woods constituent la plate-forme des politiques économiques des États africains. La négociation des PAS a certes été faite selon la stratégie propre à chaque État. Cependant, toutes tendances idéologiques et stratégiques confondues, « les États africains ont été amenés à mettre en œuvre, avec des variantes, une panoplie de mesures de libéralisation de l'économie : dévaluation, réduction du déficit budgétaire, démantèlement du secteur public, abolition des mesures interventionnistes, notamment sur les prix, recherche de la compétitivité internationale, etc. » (Ibidem, 1992 : 248).

On assiste à un véritable désengagement de l'État dans les secteurs aux finalités sociales, déjà éprouvés dans les décennies 1960-1970 et 1970-1980. Les effets pervers des PAS n'ont donc pas tardé à se manifester. Ainsi, la réduction des dépenses publiques, la précarité de la situation financière des pays ont eu des incidences négatives sur les programmes sociaux en faveur des populations pauvres. Les dépenses par habitant, en termes réels, dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ont été souvent réduites du quart et parfois de la moitié par rapport à ce qu'elles étaient dans les années antérieures. Du point de vue macro-économique,

¹ Voir le numéro spécial de World Development, vol. 24, no 9, septembre 1996 et Banque mondiale, Governance : the World Bank's Experience, 1994.

certaines résultats encourageants ont été certes enregistrés dans certains pays. Mais ces résultats ne sont pas aussi bons qu'ils pourraient l'être. Les taux actuels de croissance dans les pays africains les mieux placés sont toujours trop bas pour pouvoir escompter un recul marqué de la pauvreté dans les 20 ou 30 années à venir. Jusqu'ici, les progrès réalisés n'ont fait que ramener les pays à leur tendance historique de croissance faible, et on ne sait pas encore s'ils sont en train de passer à une trajectoire de croissance plus forte (Banque mondiale, 1994).

Au total dans la seconde moitié des années 1970, l'application des PAS a ébranlé socialement et politiquement les régimes africains qui étaient, pour la plupart, des dictatures. « Au cours des dernières années, écrit Achille Mbembe dans un article paru en 1992, l'ajustement de leurs économies à la contrainte externe a accentué la crise de légitimité dont souffraient déjà maints régimes africains, civils et militaires » (Mbembe, 1992b : 1). Les États africains devaient résoudre non seulement cette crise de légitimité, mais continuer également d'appliquer les PAS. Cependant, la nouvelle donne suppose un nouveau style de régulation sociétale. Dans cette perspective, il fallait que les États africains entreprennent des réformes politiques institutionnelles qui leur permettraient de maîtriser à leur avantage les recompositions sociales induites par le procès d'ajustement lui-même.

Or le « temps mondial » était à l'économie de marché et le vent de la démocratie de marché semblait souffler aussi, se « mondialiser ». Dans l'Afrique subsaharienne économiquement « ajustée » mais accumulant un « déficit démocratique », les réformes politiques appropriées devraient donc aller dans le « sens d'une libéralisation de la vie politique » (Ibidem, 1992b : 1). Dès 1984-1985, au moment où les accords de Lomé allaient se renouveler, la démocratie et l'État de droit avaient déjà été posés comme conditionnalité (Constantin, 1992 : 232-263). Pour la première sans doute, on admettait publiquement qu'en Afrique

aussi l'économie libérale devrait rimer avec un régime politique démocratique, et de préférence la démocratie libérale (Assogba, 1996). Mais la *conditionnalité institutionnelle de la démocratisation* ne sera une norme politique des grandes instances financières internationales qu'à la fin des années 1980. C'est-à-dire plus exactement lorsqu'il a été constaté que les Programmes d'ajustement structurel (PAS) ne donnaient pas les résultats escomptés. Le concept de *governance* (gouvernance) (re)surgit en 1989.

« C'est à l'occasion de discussions soulevées par l'étude de prospective à long terme concernant l'Afrique au sud du Sahara, en 1989, qu'a surgi la thématique de “ gouvernance ”, en rapport avec le développement économique. Constatant les échecs répétés de l'ajustement, les experts de la Banque en viennent à recommander d'agir en amont, afin de fournir au développement un cadre politico-institutionnel adéquat. Le débat est activé aussi par les rapides changements politiques intervenus en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique... » (Osmont, 1998 : 4).

Dès lors, les experts de la Banque mondiale et du FMI ont commencé à formuler quelques questions d'ordre théorique comme quelles seraient les conditions sociales et politiques (idéales) qui favoriseraient l'instauration des gouvernements : 1) *compétents en matière de gestion des affaires publiques* ; 2) *politiquement légitimes* et capables de mettre en œuvre un processus socio-politique consensuel susceptible d'appliquer de façon efficace les PAS ? La prise en compte des dimensions politiques dans la résolution de la crise économique de l'Afrique noire par l'approche néolibérale des PAS purement économiste, adoptée jusqu'ici, fut officiellement formulée sous forme de problématique théorique dans une étude prospective du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de la Banque mondiale (1989). Ainsi émergea une nouvelle « approche africaniste du développement » : *l'approche de la gouvernance*. Cette approche est qualifiée de « nouvelle » en ce sens que

« l'Occident-Régulateur » du développement dans le monde a voulu, dans les années 1980, la considérer comme le référentiel officiel pour aborder les questions théoriques et pratiques du développement de l'Afrique (Moussa, 1994 ; Amin, 1994 ; Revel, 1992).

Du point de vue des sciences sociales africanistes appliquées au développement, le cadre conceptuel de la gouvernance est encore à l'état embryonnaire. Les travaux qui y sont consacrés sont parcellaires et éparés. Une démarche méthodique d'analyse documentaire permet toutefois de dégager de ces travaux des données pertinentes pour construire un cadre conceptuel paradigmatique approprié à une étude des pratiques de la gouvernance en Afrique. Nous rappelons ici les propositions essentielles d'un tel cadre que nous avons eu l'occasion de définir ailleurs (Assogba, 1996).

Ce cadre permet de montrer que les lieux où se sont opérés et où continuent de s'opérer les logiques et les stratégies des pratiques sociales des populations, du « monde d'en-bas » sont les secteurs dits « informels », qui ont été longtemps perçus comme des économies marginales et des pratiques sociales de non-modernisation de l'Afrique. Or le domaine de l'« informel », qui comprend *grosso modo* la petite production marchande, les petits métiers, les petites entreprises, l'artisanat, les petits commerces des centres urbains et les organisations agro-pastorales et communautaires des paysanneries africaines, etc., occupe une place importante dans les activités sociales et économiques en Afrique noire (ÉLa, 1998a ; Peemans, 1997 ; Monga, 1997). Durant toute la période dite de « décennies perdues pour le développement de l'Afrique », les potentiels des acteurs collectifs que représentent les organisations paysannes et les populations laborieuses urbaines ont été curieusement embrigadés et confinés par les politiques interventionnistes des États post coloniaux ainsi que par le volontarisme des organisations internationales de développement.

Les programmes de développement par le « haut » qui s'échelonnent sur la période de 1960 à la fin de 1970, sont les exemples concrets de ces politiques dans les milieux paysans et urbains (Éla, 1990 et 1982). Les paysanneries, les entrepreneurs, les artisans, les commerçants, etc. africains se sont bien prêtés officiellement à ces jeux qui allaient dans une large mesure contre leurs intérêts. Cependant, par des stratégies « officieuses » mais réelles, ces « gens d'en-bas » se sont repliés dans les « maquis » ou dans les circuits parallèles aux lieux officiels pour s'organiser comme producteurs et écouler leurs produits à de meilleurs prix. C'est donc dans ces « maquis » qu'ils conserveront leur vitalité et leur essence de société civile. Ainsi de façon paradoxale peut-être, les ajustements économiques et politiques imposés par les créanciers internationaux « ont souvent été contrecarrés par un regain de vitalité de la société civile » (Mbembe, 1992a : 38).

2. Regain de vitalité des pratiques d'économie populaire.

L'adage qui stipule que la « nécessité donne l'esprit » s'applique fort bien à l'économie sociale. En effet, l'histoire nous apprend que c'est sous l'influence de besoins importants non satisfaits que, généralement, les pratiques d'économie sociale émergent au sein d'un groupe social, d'une collectivité ou d'une société pour donner des réponses appropriées aux difficultés ressenties avec acuité par les individus et les catégories sociales plus défavorisés. Il s'agit d'une donnée de l'histoire de l'aventure humaine ici-bas. En cela, on ne saurait guère avancer la fameuse thèse de « l'exceptionnalité africaine ».

En Afrique, depuis qu'il est question de développement, de nombreuses initiatives ont été portées par les mouvements paysans et les mouvements de travailleurs, pour relever les défis communs lancés par les effets pervers importants que ce développement produit sur leurs conditions de vie. À bien les observer, ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'économie

sociale. Mais la notion d'économie sociale et ses activités concrètes souffrent d'une double carence relative à leur reconnaissance. D'abord, le concept est très rarement évoqué par les grandes théories économiques, et par ricochet, il est généralement méconnu par les économistes (Bidet, 1999). Au cours des premières décennies de l'aide au développement de l'Afrique, les théoriciens et les experts du développement n'ont presque pas fait référence à la notion du tiers secteur. Ce n'est que récemment que l'économie sociale est devenue un champ d'études et de recherche de quelques rares universitaires (Defourny et ali., 1999 ; Develtere, 1998 ; Peemans, 1997).

Par ailleurs, le concept de *secteur informel* a été utilisé pour désigner des pans entiers d'activités socio-économiques qui se déroulent de façon autonome par rapport aux systèmes de production des biens et services des pouvoirs publics ; systèmes dits « modernes ». Aujourd'hui, il existe un fort courant de pensée qui reconnaît les capacités motrices propres au tiers secteur en Afrique. Cependant, ses partisans préfèrent employer le terme *économie populaire* comme synonyme d'économie sociale. Pour Peemans en particulier, l'économie informelle en Afrique, c'est l'*économie populaire* séculaire qui appartient à un « tissu de production » existant avant la colonisation, mais qui a été à la fois marginalisée et diversifiée par cette dernière et pendant une bonne partie de la post colonie (Peemans, 1997 : 109).

De son côté, Penouil (1992) croit que le secteur que l'on qualifie à tort ou à raison d'informel est en réalité un lieu d'initiatives et d'actions innovantes de survie dans un contexte de précarité, d'exclusion et de paupérisation. En outre, des activités informelles ou des pratiques d'économie populaire sont des formes d'indigénisation de l'économie moderne par un processus de combinaison et de réinterprétation des éléments culturels empruntés à l'autochtone et à l'importé ou à la modernité occidentale. En résumé, on peut dire avec Penouil que « les activités informelles sont avant tout une forme particulière de la dynamique

sociale dans les sociétés en développement. Elles sont une réponse de la société aux besoins nouveaux, aux mutations structurelles, aux contraintes sociales résultant de l'influence du développement transféré sur toutes les catégories sociales » (Penouil, 1992 : 74).

On peut distinguer deux grandes catégories d'activités dans l'économie populaire : 1) une première catégorie regroupe les initiatives individuelles et les stratégies ponctuelles d'assistance (l'étage du rez-de-chaussée de l'édification économique de Braudel) et 2) une deuxième catégorie comprend les initiatives socio-économiques portées par des groupes dont la taille dépasse le cadre d'une seule famille, comprenant même la famille élargie, et dont les biens et les services sont destinés à un nombre relativement important de personnes ou une collectivité plus large. C'est cette seconde catégorie d'organisations d'économie populaire en Afrique qui, toutes choses étant égales par ailleurs, peuvent s'apparenter à l'économie sociale dans son acception et ses pratiques contemporaines. Mais l'observateur doit toujours en faire une application très contextualisée, dans la mesure où toutes les pratiques sociales s'enracinent dans des socles socioculturels spécifiques et ne peuvent être adéquatement appréhendées qu'à travers ces socles.

La notion d'économie populaire telle que définie par Peemans met justement en évidence les articulations singulières entre certains attributs du processus d'accumulation dans les lieux de l'Afrique profonde. En termes plus exacts, elle permet de saisir les articulations entre les *dimensions économiques et sociales* de la petite production marchande (*économie populaire*), articulations qui seraient propres à *l'homo africanicus*. « Les divers types de propriétaires des micro-entreprises de “ l'économie populaire ” fonctionnent à la fois comme agents économiques sur le marché et comme acteurs sociaux dans un milieu de vie. La singularité de l'encastrement de la petite production marchande dans le tissu social a été bien mise en valeur par T. Omasombo et H. Leclercq » (Peemans, 1997 : 111).

Les travaux de ces auteurs et d'autres enquêtes ont montré qu'en Afrique, les activités d'économie populaire sont traversées par différentes logiques : l'*économie de subsistance* peut faire bon ménage avec une *économie de production* visant à dégager un *surplus* ; ces deux formes d'économie combinent une *logique sociale de reproduction de la position sociale* et de *rappports sociaux* de convivialité. Les relations d'*affection* tendent à marquer de façon importante les activités informelles. « À cet égard, écrit Peemans, il faut distinguer le rôle des rapports familiaux et celui de l'ethnicité » (Peemans, 1997 :111). En effet, la plupart des études sur l'économie montrent que les liens familiaux et ethniques jouent un rôle important dans la création et le fonctionnement des petites activités. Par exemple, on constate une concentration et une domination de certains groupes ethniques dans des activités particulières comme les taxis et la friperie (les *Lokele* au Congo Démocratique), le commerce des tissus (les femmes *Mina* et *Ewe* au Togo), la menuiserie, la couture, la vente des pièces usagées (les *Topoke* au Congo Démocratique). Au total, le terme d'économie populaire est utilisé pour désigner « l'expansion de nombreuses petites activités productives et commerciales qui se développent selon une autre logique que celle du monde capitaliste même si elles sont encerclées par ce dernier: travail indépendant, micro-entreprises familiales, coopératives, artisans organisés, etc. » (Peemans, 1997 : 117). Par ailleurs, l'auteur met en lumière les caractéristiques qui distinguent l'économie populaire de l'économie capitaliste classique. Alors que dans celle-ci l'entrepreneur est celui qui apporte le capital, et qui cherche à le rentabiliser, dans celle-là «les micro-entreprises sont organisées par le sujet qui apporte le facteur travail, et visent la satisfaction des besoins des acteurs impliqués: famille, communauté, groupe de travailleurs, néo-lignages, etc. » (*ibid.*, 1997 : 117).

Depuis la fin des années 1980, on a assisté en Afrique noire à une véritable explosion d'organisations d'économie populaire de type mutualiste et de type associatif, et aussi à un renouvellement et à un renforcement des organisations de type coopératif. Toutes assument de manière plus ouverte que par le passé, des fonctions de production économique, de médiation sociale et politique, dans un cadre qu'on peut qualifier de pluralisme de fait. C'est ainsi que des enquêtes dans des observatoires des régions rurales ont permis d'appréhender les réalités des campagnes africaines sous un éclairage nouveau. Ces travaux ont mis en lumière l'existence des réalités socio-économiques paysannes et urbaines qui s'apparentent à l'économie populaire : tendance à l'effervescence de micro-initiatives fondées sur des logiques de réseaux qui structurent à la fois les villages et leurs rapports aux villes, logiques d'accessibilité à la terre, logiques de mouvements paysans (associations villageoises, fédérations nationales d'organisations paysannes, syndicalisation, confédérations régionales, organisations de coopératives, de mutuelles dans tous les domaines et d'association de défense des droits humains (Assogba, 1997 ; Peemans, 1997 ; Monga 1994).

Toutes ces pratiques populaires ont pour objectif concret l'amélioration des conditions de vie des gens dans leurs localités, villages, villes ou région. Les activités d'économie populaire vont de la survie à une reconstruction des liens sociaux ou de la cohérence sociale, sans cesse recherchée par tout groupement humain pour assurer son existence. Les acteurs individuels et collectifs de ces pratiques sont en général le « monde d'en-bas », les petits paysans, les artisans et les commerçants, les hommes, les femmes et les jeunes qui ont toujours existé et vécu dans la « société profonde », la « société cachée ». Dans les discours sur le développement, ces gens qui représentent environ 90 % de la population dans chaque pays n'existaient pas comme acteurs mais comme sujets du développement.

Au cours des dernières années, les organisations d'économie populaire en Afrique ont fait l'objet d'études et de recherche (Defourny et ali., 1999). En guise d'illustration, nous présentons quelques études de cas en Afrique au sud du Sahara. Les exemples que nous avons retenus portent sur les différents types d'organisations du tiers secteur : mutuelles dans le domaine de la santé, coopératives agricoles, coopératives de transport, etc.

Premier exemple. La Mutuelle de santé de Fandène au Sénégal²

Agglomération rural de quatre villages, Fandène est située à quelques kilomètres de la ville de Thiès au Sénégal. Sa population est d'environ 4 000 personnes. La Mutuelle de Fandène a été créée en 1989 par un prêtre originaire de la région. À la suite de l'Initiative de Bamako (Mali)³, un prêtre originaire de Fandène y crée une assurance mutualiste. L'objectif de celle-ci est de permettre aux villageois de partager les coûts des soins santé dispensés par un hôpital de la ville de Thiès dont les services sont de meilleure qualité que ceux de l'hôpital public qui dessert tout la région. Chaque membre paie une cotisation modique qui couvre toute sa famille.

En 1995, c'est-à-dire six ans après sa création, le nombre de membres de la mutuelle était estimé à 2 022, un peu plus de la moitié de la population de Fandène. L'association est organisée et fonctionne selon les principes d'économie sociale : la mutuelle a été fondée et est contrôlée par les villageois bénéficiaires eux-mêmes, pour répondre à leur besoins en matière de santé; les membres du comité de gestion sont élus selon les règles démocratiques (réunion de tous les membres dont chacun a le

² Voir Chris Atim, « L'émergence d'un mouvement mutualiste au Sud », dans Defourny, Jacques et ali. *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., 1999, pp. 83-104.

³ En 1987, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS) ont organisé une réunion à Bamako au Mali afin de définir une nouvelle orientation politique en matière de santé. L'Initiative de Bamako est le nom donné à cette politique.

droit de participer) par les villageois; le comptable de la mutuelle est responsable devant le comité de gestion; il tient des comptes selon une méthode très simple; les rapports financiers sont présentés dans la langue locale à l'occasion de l'assemblée générale annuelle (Atim, 1999 : 89-90).

Deuxième exemple. La Mutuelle de santé de Bouahoun au Burkina Faso

La Mutuelle de santé de Bouahoun (MUSAB) constitue un cas original d'assurance mutualiste. Elle a été créée en 1992 à l'initiative de médecins en concertation avec la population qui étaient à la recherche d'une solution aux coûts des soins de santé trop élevés pour la population du district de Houndé situé dans l'ouest du pays. Parmi les premières mutuelles de santé au Burkina Faso, la MUSAB est organisée autour du Centre sanitaire et de promotion sociale (CSPS) de la localité de Bouahoun. La mutuelle bénéficie de la collaboration volontaire et informelle d'un professionnel de la santé. Cette aide est intéressante en ce sens qu'elle pourrait constituer l'embryon d'un partenariat entre l'État et une organisation mutualiste (Ibidem, 1999 : 94).

Troisième exemple. Les Coopératives de DIGNITÉ en Côte d'Ivoire

DIGNITÉ désigne la Confédération des Syndicats Libres de Côte d'Ivoire. Elle existe dans les faits depuis 1988 mais n'a été officiellement reconnue qu'en juillet 1992 dans la foulée des mouvements de démocratisation. En Afrique de l'Ouest, DIGNITÉ représente un nouveau type de syndicat, en ce sens qu'en plus des activités traditionnelles de tout syndicat, cette coopérative étend également son champ d'action au secteur de l'économie sociale ou populaire. C'est dans cette perspective qu'a été fondé en 1990 le Syndicat national des femmes du secteur informel (SYNAFSI). Ce

dernier est organisé sous forme de coopératives adaptées aux femmes travaillant dans le secteur informel ou de l'économie sociale. En 1996, le nombre de coopératives chapeautées par le SYNAFSI était de vingt-six.

Un bon exemple de coopérative parrainée par le SYNAFSI est la coopérative des commerçants du tiers secteur, dénommée LANFI. En fait, il s'agit d'un groupement informel qui existait depuis longtemps, mais qui recevra en 1992 un appui organisationnel et financier du SYNAFSI. « Pour devenir membre de LANFI, le commerçant doit acquérir une part sociale. Il bénéficie dès lors d'une place sur le marché construit par la coopérative. Chaque membre s'acquitte en outre d'une cotisation annuelle destinée à couvrir le frais de gestion de la coopérative. Celle-ci se charge d'acheter les marchandises auprès des grossistes et producteurs des zones rurales ; elle en assure ensuite le transport et l'entreposage. Puis, elle redistribue les marchandises entre ses membres, tous commerçants détaillants, au prix d'achat majoré d'un montant destiné à couvrir les frais encourus [...] LANFIA offre aussi à ses membres des prêts pour leur permettre de financer leurs achats ou étendre leurs activités » (Yépez Del Castillo et Charlier, 1999 : 151).

Nous pouvons citer également les nombreuses initiatives de coopération d'épargne et de crédit ou micro-crédit qui foisonnent un partout en Afrique subsaharienne. Nous renvoyons le lecteur aux études et recherches que nous signalons en note de bas de page⁴.

⁴- Yves Fournier et Alpha Ouedraogo, « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique : historique et évolutions récentes », dans *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXVII, No 145, Janvier-Mars 1996, pp. 67-83.

3. Économie populaire et processus de développement durable en Afrique

En Europe, l'économie sociale tire ses origines lointaines dans des pratiques du Moyen Âge tels que les confréries, compagnonnages et associations ouvrières ainsi que des courants de pensée « socialiste associationniste ». La littérature trouve ses origines modernes au XVIIIe siècle, mais surtout dans les luttes d'émancipation des ouvriers au XIXe siècle et les écoles de pensée de Saint-Simon, Charles Fourier, Jean-Baptiste Godin, pour ne citer que ces auteurs importants qui ont inspiré l'économie sociale. (Bidet, 1999). Ce sont les pratiques et les courants de pensée d'économie sociale qui ont donné naissance aux mouvements sociaux qui sont devenus au cours du XIXe siècle les syndicats, les partis politiques, les coopératives d'épargne et de crédit, les organisations de crédit mutuel (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999 ; Defourny, Favreau et Laville, 1998).

En Amérique du Nord, l'économie sociale remonte aussi à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. C'est le cas en particulier des coopératives agricoles, de consommation et des syndicats qui ont respectivement permis l'affranchissement des agriculteurs de la domination d'intermédiaires spéculateurs, la sortie des familles ouvrières de la précarité alimentaire et l'émancipation ouvrière. Au Québec, les pratiques de l'économie sociale remontent à la première moitié du XIXe siècle alors qu'on assistait à la création des sociétés d'entraide et

- Makarimi Adéchoubou, « Les banquiers ambulants au Bénin », dans *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXVII, No 145, Janvier-Mars, 1996, pp. 59-66.

- Jean-Roger Essombé Edimo, « Dynamique financière des tontines : quels enseignements pour le financement des petites entreprises en Afrique ? », dans *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXIX, No 156, Octobre-Décembre, 1998, pp. 861-883.

- Jean-Michel Servet, « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique : une approche socioéconomique », dans *Revue Tiers-Monde*, Tome XXXVII, No 145, 1996, pp. 41-57.

- André Chomel, « Coopération d'épargne et de crédit et microcrédit *Kafo-Jiginew*, au Mali-sud », dans *RECMA-Revue internationale de l'Économie sociale*, No 271, 1^{er} trimestre, Janvier 1999.

des mutuelles dans le domaine de l'assurance. La fin du XIXe siècle voit apparaître les coopératives agricoles, les coopératives de pêcheurs et les coopératives d'épargne et de crédit. L'exemple historique, classiquement cité dans ce dernier cas, est le mouvement coopératif centenaire connu sous l'appellation de Mouvement de caisses Desjardins⁵ (Malo et Moreau, 1999 ; D'Amours, 1997). Aujourd'hui au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, les activités d'économie sociale s'opèrent dans presque tous les domaines de la société globale : finance, alimentation, transport, logement, développement économique communautaire, manufacture, éducation, culture, santé et services sociaux, défense des droits de la personne, etc. (Lévesque et Mendell, 1999 ; Malo et Moreau, 1999 ; Defourny, Favreau et Laville, 1998).

Historiquement en Afrique, l'économie sociale tire directement ses racines de sa composante mutualiste, plutôt que de la double composante coopérative et mutualiste de cette pratique économique comme ce fut le cas en Europe. Le bilan des modèles de coopératives importées en Afrique subsaharienne par les puissances coloniales et qui ont été généralement maintenues après les indépendances, est très peu reluisant. Par ailleurs, l'autorité coloniale et l'État post colonial africains n'ont point promu les mutuelles. Si l'on veut alors retracer les origines de l'économie sociale - dans son assertion moderne - en Afrique, il faut reconnaître que c'est « au cœur des communautés locales que sont nées et se sont développées de multiples formes traditionnelles d'entraide et de solidarité, notamment pour faire face à des événements sociaux particuliers et coûteux comme l'organisation de funérailles, un mariage, une naissance, etc. » (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999 : 17).

⁵ Le mouvement des caisses Desjardins a été fondé à l'initiative d'Alphonse Desjardins pour combattre le prêt usuraire et favoriser le développement local. En tant qu'organisation d'économie sociale, le Mouvement Desjardins compte près de cinq millions de membres sur la population totale du Québec qui s'élève à sept millions de personnes.

Tout essai d'appréhension théorique et méthodologique de l'économie sociale peut procéder par deux grandes approches : 1) *l'approche juridique et institutionnelle* et 2) *l'approche normative*. Toutefois, c'est l'utilisation combinée des deux grandes manières qui permet de donner une définition plus adéquate de ce type d'économie (Defourny et ali., 1999 : 33-51). La première approche permet essentiellement de définir l'économie sociale par ses statuts juridiques ou institutionnels. À cet égard, on distingue généralement trois principaux types d'organisations d'économie sociale : 1) les entreprises de type coopératif qui renvoient aux diverses coopératives dans tous les secteurs de la vie économie et sociale ; 2) les sociétés de type mutualistes qui couvrent les domaines de l'assurance maladie, des services sociaux et de santé, de l'assurance pour d'autres risques de la vie ; 3) les organisations de type associatif qui regroupent toutes les formes d'associations à but non lucratif rassemblant librement des personnes ou des citoyens, dont le but premier est de produire des biens et services. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de charité sont des exemples d'associations. Chacun des trois types d'organisations a ses propres caractéristiques et ses modes de fonctionnement, quelle que soit la forme juridico-institutionnelle (Ibidem, 1999 : 34-37).

En dernière analyse, on peut dire avec Defourny que « l'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

1. finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que profit ;
2. autonomie de gestion ;
3. processus de décision démocratique ;
4. primauté des personnes et du travail sur le capital sans la représentation des revenus. » (Ibidem, 1999 : 38).

Près d'un demi-siècle de débats théoriques et pratiques autour du développement place, aujourd'hui et plus que jamais, l'Afrique et l'Occident-Développeur à la croisée des chemins.

Les uns et les autres doivent faire un retour sérieux dans l'histoire de l'humanité afin d'y tirer des leçons pour un réel développement du continent noir. Dans la recherche de ces nouvelles voies et de ces nouveaux moyens, l'œuvre de Fernand Braudel⁶, historien de l'économie en particulier et du développement de manière plus générale, revêt une importance en termes de pertinence historique d'une part, et d'actualité d'autre part pour sortir progressivement mais sûrement l'Afrique de la crise développementale presque « infernale » dans laquelle elle est enfermée depuis les indépendances.

Représentant l'économie comme une maison, Braudel note à travers l'histoire des sociétés humaines que cette maison est composée de trois étages. Le rez-de-chaussée correspond à l'économie de subsistance (ou en terme braudélien la « civilisation matérielle ». Le premier étage renvoie à l'économie de marché local et enfin l'étage supérieur correspond à l'économie de marché. Selon Braudel, l'édification économique, politique et sociale (ou en terme contemporain le processus historique de développement des sociétés) est une dynamique dialectique de construction de ces trois étages (Vershave, 1994). Dans l'aventure humaine pour l'existence, l'histoire montre que les personnes qui restent confinées au rez-de-chaussée de l'économie familiale survivent en général dans l'économie de subsistance et sont dépourvues également de droits politiques. Ces personnes cherchent d'abord à donner une réponse aux premières nécessités de la vie. Ensuite, elles veulent sortir de l'univers des besoins et de l'espace de privation des droits politiques pour accéder au premier étage, celui de l'échange régulé et de la reconnaissance des droits civiques. Quant aux personnes de l'étage supérieur, elles tendent à s'affranchir des normes ou règles pour ne s'inscrire que dans des rapports de force. Entre ces deux étages, l'étage central se présente comme le rempart de la « dictature de l'économie de marché » et l'autoritarisme politique. Cet étage intermédiaire qui occupe l'espace économique et politique entre le rez-de-chaussée et l'étage

⁶ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin, 1980, tome 2.

supérieur, correspond à ce qu'on appelle *l'économie sociale*. L'économie de marché ou l'étage supérieur n'a connu son succès le plus inouï, en Occident, qu'en s'édifiant sur la consolidation séculaire et étonnante vitalité des étages inférieurs. L'adjectif séculaire est utilisé ici à bon escient, pour rappeler que cette consolidation s'est faite en Occident bien longtemps avant qu'elle ne colonise la planète (Verschave, 1995). Cependant après la décolonisation, les bases du développement global de l'Occident, c'est-à-dire l'existence d'étages sous-jacents avec leurs logiques différentes et leur fonctionnement dialectique, ont quasi disparu de la théorie économique et de la représentation sociale de l'« Occident-développeur » de l'Afrique.

La gouvernance ne peut réaliser un développement durable véritable en Afrique qu'en tirant des enseignements de la pensée de l'histoire économique de Braudel. Dans cette perspective, les politiques et programmes de développement doivent, de manière résolue, assurer d'abord le passage de l'économie de subsistance (le rez-de-chaussée) à l'économie locale (le premier étage ou l'étage central). Ensuite, ils doivent consolider celle-ci et progressivement l'inscrire dans des économies plus vastes aux niveaux régional, national et international. Sur le plan idéologique, cela suppose qu'on mette de côté les idées de « rattrapage » des autres pays. L'essentiel étant que l'Afrique se « rattrape » par rapport à elle-même d'abord en matière de développement durable, avant de chercher à « rattraper ». De toutes les manières, voilà quatre décennies que l'Afrique prend des raccourcis qui la retardent. Car en dernière analyse, le développement (durable) est un processus qui est lié de façon intrinsèque à la capacité de consolider les liens sociaux dans des collectivités d'un territoire bien défini. Il est également lié à la « capacité des populations de gérer leur environnement naturel d'une manière viable, à travers l'élaboration d'un cadre institutionnel approprié et d'une identité culturelle qui a sa base matérielle dans la construction même du territoire » (Peemans, 1995 : 23).

Conclusion

Les effets pervers des PAS sont tellement divers et nombreux et les ressources disponibles de plus en plus rares qu'au moment où l'on semble reconnaître le rôle actif et responsable des organisations d'économie populaire dans le développement, ces dernières ne soient déjà essouffées ou ne continuent qu'à jouer leurs fonctions sociales et économiques de survie. Dans ces cas, tout se passe comme si la finalité du développement en Afrique se définit en terme de survie ou en terme de pauvreté par opposition à la misère des populations. Si l'on veut que les organisations d'économie populaire aient des bases solides et joue un rôle dans une perspective de développement durable, il faut associer au « transfert-des-responsabilités » à ces organisations, des dispositifs qui compensent les coûts et diminuent les risques. En d'autres mots, le transfert des responsabilités doit être accompagné d'un transfert de pouvoir. Si le désengagement de l'État a favorisé l'émergence des organisations africaines d'économie populaire, ces dernières ont besoin pour se consolider et s'épanouir d'un environnement, politique, social et économique qui doit être assuré par ce même État. Celui-ci doit mettre en œuvre des nouvelles politiques de développement, contribuer à définir les règles du jeu économique et institutionnel, dans les nouveaux contextes de la mondialisation et de la bonne gouvernance (qui supposent démocratisation, bonne gestion des affaires nationales et locales, etc.).

Ces nouveaux rapports contractuels et de partenariat entre l'État, le secteur privé, la société civile et les grands bailleurs de fonds restent, pour l'essentiel, à inventer. C'est le défi que l'Afrique noire est appelée à relever dans le prochain siècle.

Références bibliographiques

AMIN, Samir (1994). *Mondialisation et accumulation*, Paris, L'Harmattan.

- ASSOGBA, Yao (1996). « Problématique de la gouvernance en Afrique au Sud du Sahara : tendance générale en Afrique francophone », dans *Revue canadienne d'études du développement*, numéro spécial, pp. 57-73.
- ASSOGBA, Yao (1997). « Mouvement paysan et développement au Tiers-Monde, le cas de l'Afrique noire francophone », dans Juan-Luis Klein, Pierre-André Tremblay et Hugues Dionne, *Au-delà du néolibéralisme, quel rôle pour les mouvements sociaux*, Sainte-Foy, Presses Universitaires du Québec (PUQ), pp. 111-121.
- ATIM, Chris (1999). « L'émergence d'un mouvement mutualiste au Sud », dans Defourny, Develtere et Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au sud*, Éd. De Boeck Université, collection Ouverture économiques, Paris/Bruxelles, pp. 83-104.
- BANQUE MONDIALE (1989). *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme*, Washington, DC.
- BANQUE MONDIALE (1994). *L'ajustement en Afrique. Réforme, résultats et chemin à parcourir*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale.
- BIDET, Éric (1999). *Économie sociale*, dans l'Encyclopédie des sciences sociales Universalis, Paris.
- BOUCHER, Jacques L. et Daniel TREMBLAY (dir. publ.) (1999). « La gouvernance locale, un enjeu scientifique et politique », dossier thématique de la revue *Économie et Solidarités*, vol. 30, no 2, pp. 1-111.
- BRAUDEL, Fernand (1980). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Paris, Armand Colin (cité par François-Xavier Verschave, *Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante*, Paris, Syros, 1994).
- CHANTEAU, Jean-Pierre (1995). « L'économie sociale toujours à réinventer. Entretien avec Danièle Demoustier », dans *Alternatives Économiques*, avril, pp. 52-55.
- CONSTANTIN, François (1992). « L'Afrique ajustement et conditionnalité », dans Zaki, Laïdi (sous la direction de), *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Berg Publishers, pp. 233-263.

- D'AMOURS, Martine (1997). *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Montréal, Les Publications de l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC).
- DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J-L. LAVILLE (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale : un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEFOURNY, Jacques, DEVELTERE, Patrick et Bénédicte FONTENEAU (Éds) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a.
- DEFOURNY, Jacques, FAVREAU, Louis et Jean-Louis LAVILLE (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEVELTERE, Patrick (1998). *Économie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a.
- DIA, Mamadou (1991). « Développement et valeurs culturelles en Afrique subsaharienne : il est temps de saisir les ressorts psychologiques des décisions économiques en Afrique », dans *Finances et Développement*, décembre, pp. 10-13.
- ÉLA, Jean-Marc (1982). *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala.
- ÉLA, Jean-Marc (1990). *Quand l'État pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Collection Les Afriques, Paris, Karthala.
- ÉLA, Jean-Marc (1997). « Culture, pouvoir et développement en Afrique », dans Claude Beauchamp (sous la direction de), *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*, Paris/Montréal, L'Harmattan/Harmattan.
- ÉLA, Jean-Marc (1998a). *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en-bas »*, Paris/Montréal, L'Harmattan/Harmattan.
- ÉLA, Jean-Marc (1998b). « Plaidoyer pour l'espoir », dans *Relations*, No 640, pp.114-119.
- FAVREAU, Louis (1998). « La dynamique associative au Sud : une mise en perspective », dans *La revue du M.A.U.S.S.*, No 11, 1er semestre, Paris, La Découverte, pp.155-167.
- GUESLIN, A. (1998). *L'invention de l'économie sociale*, Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et des mutualistes dans la France du XIXe siècle, Paris, Économica.
- HEWITT de ALCANTARA, Cynthia (1998). « Du bon usage du concept de gouvernance », dans *Revue internationale des sciences sociales*, No 155, mars, pp. 109-117.

- JACOB, Jean-Pierre et Philippe LAVIGNE DELVILLE (1994). *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED.
- JESSOP, Bob (1998) « L'essor de la gouvernance et ses risques d'Échec : le cas du développement », dans *Revue internationale des sciences sociales*, No 155, mars, pp. 31-49.
- LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1988). *Notre avenir à tous. (Rapport BRUNDTLAND, Harlem)*, Les Éditions du Fleuve.
- LAÏDI, Zaki (1992). *L'ordre mondial relâche. Sens et puissance après la guerre froide* (sous la direction de), Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Berg Publishers.
- LATOUCHE, Serge (1998). *L'autre Afrique. Entre don et marché*, Paris, Éditions Albin Michel.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1999). « L'économie sociale au Québec: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », dans *Lien social et politiques-RIAC*, No 41, printemps, pp. 105-117.
- MALO, Marie-Claire et Cédriane MOREAU (1999). « Corporation de développement économique communautaire (CDEC) et Caisses Desjardins : quelle configuration partenariale ? » dans *Lien social et politiques-RIAC*, No 41, Printemps, pp. 119-127.
- MBEMBE, Achille (1992a). « Transitions de l'autoritarisme et problèmes de gouvernement en Afrique sub-saharienne », dans *Afrique et Développement*, Vol. XVII, No.1, pp. 37-64.
- MBEMBE, Achille (1992b). « Le véritable enjeu des débats sur la démocratie. Afrique des comptoirs ou Afrique du développement ? », dans *Le Monde Diplomatique*, No 454, pp. 24-25.
- MONGA, Célestin (1994). *Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'harmattan.
- MONGA, Célestin (1997). *L'argent des autres. Banques et petites entreprises en Afrique*, Paris, L.G.D.J. et Célestin Monga.
- MOUSSA, Pierre (1994). *Caliban naufragé. Les relations Nord/Sud à la fin du XXe siècle*, Paris, Fayard.

- OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre (1985), « Sciences sociales africanistes et points de vue de développement », dans Pierre Boiral et ali., *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, Ciface/Karthala, pp. 27-43.
- OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre (1995). *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Éditions Karthala.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (1993). *Orientations du CAD sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques*, Note du secrétariat, Paris, Miméo, DCD/DAC (93) 20/REV3.
- OSMONT, Annick (1995). *La Banque mondiale et les villes, du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala.
- OSMONT, Annick (1998). « La *gouvernance* : un concept mou une politique ferme », Communication donnée à la 9^{ième} Assemblée générale du Conseil pour le développement de recherche en sciences sociales en Afrique, sous le thème Globalisation et sciences sociales en Afrique, Dakar, Sénégal, 14-18 décembre, 14 p.
- PADGEN, Anthony (1998). « La genèse de la “gouvernance” et l'ordre mondial “cosmopolitique” selon les Lumières », dans *Revue internationale des sciences sociales*, No 155, mars, pp. 9-17.
- PEEMANS, Jean-Philippe (1995). *Modernisation, néo-modernisation et enjeux d'un développement soutenable et viable*, Louvain-la-Neuve, Manuscrit cité dans Centre Tricontinental, *Alternatives Sud*, vol. II, no 4.
- PEEMANS, Jean-Philippe (1997). *Crise de la modernisation et des pratiques populaires au Zaï re et en Afrique*, Paris/Montréal, L'Harmattan/Harmanttan.
- PENOUIL, M. (1992). « Secteur informel et crises africaines », dans *Afrique contemporaine*, Numéro spécial, 4^e trimestre, cité par Jean-Philippe Peemans (1997).
- REVEL, Jean-François (1992). *Le regain démocratique*, Paris, Fayard.

- STOKER, Gerry (1998). « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », dans *Revue internationale des sciences sociales*, No 155, mars, pp. 19-30
- VERSCHAVE, François-Xavier (1994). *Libres leçons de Braudel. Passerelles pour une société non excluante*, Paris, Syros.
- VERSCHAVE, François-Xavier (1995). « Les trois défis du développement », dans *Défis-Sud*, No 17, mars, pp. 22-23 et p.26.
- YÉPEZ DEL CASTILLO, Isabel et Sophie CHARLIER (1999). « Les logiques plurielles des acteurs dans les initiatives économiques populaires », dans Jacques Defourny et ali. *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., pp. 145-158.
- ZORGBIBE, Charles (1994). *Le droit d'ingérence*, Paris, Presses universitaires de France.